

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 44 (1903), p. 229-237

http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1903__44__229_0

© Société de statistique de Paris, 1903, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 7. — JUILLET 1903.

I.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 JUIN 1903

SOMMAIRE. — Adoption du procès-verbal de la séance du 20 mai 1903. — Nomination définitive de trois membres titulaires. — Présentation des ouvrages parvenus depuis la dernière séance. — Communication de M. de Colonjon sur les doubles emplois dans l'évaluation des biens en France. — Manifestation en l'honneur de M. Levasseur, à l'occasion de sa nomination en qualité d'administrateur du Collège de France.

La séance est ouverte à 9 heures et demie, sous la présidence de M. Schelle. Le procès-verbal de la séance précédente est adopté.

Sont élus définitivement membres titulaires : MM. Marie (Lionel-Georges), Hayem (Julien) et Blum (Georges), présentés par MM. de Foville, Pallain, Yves Guyot et des Essars dans la dernière séance.

Un certain nombre de documents officiels sont parvenus à la Société depuis le mois dernier. On en trouvera la liste détaillée à la fin de ce numéro, p. 264.

L'ordre du jour appelle la lecture par M. de Colonjon de son étude sur *les Doubles emplois dans l'évaluation des biens en France*, qu'on trouvera plus loin *in extenso*, p. 238.

L'auteur a bien voulu nous adresser pour le procès-verbal le résumé ci-dessous qui permettra de saisir immédiatement les côtés très divers et assez ardu de la question.

« Nous possédons, dit M. de COLONJON, des évaluations approximatives de la plupart des biens qui sont dans le commerce et entrent dans un patrimoine quelconque de personnes physiques ou morales.

Nous étudierons simplement si, pour établir le compte de la fortune nette de l'ensemble des particuliers, on doit totaliser la valeur de tout ce qu'ils possèdent ou si, au contraire, certaines déductions ne sont pas à opérer.

A. Biens des personnes physiques — Immeubles. — Il y a lieu de prévenir les doubles emplois qui proviendraient de ce que les immeubles appartenant aux personnes morales seraient compris dans l'estimation des patrimoines des particuliers. Il convient, en outre, de ne pas faire porter l'évaluation sur des immeubles par destination, déjà comptés comme meubles corporels.

Meubles. — L'observation qui vient d'être faite à propos de ce que possèdent les personnes morales s'applique également aux meubles.

Les meubles incorporels représentent une fortune immense surtout en fonds

d'État, actions et obligations. Ils seront l'objet principal de notre étude divisée en deux parties : créances des particuliers : 1° sur des particuliers, 2° sur des personnes morales.

B. *Créances des particuliers sur des particuliers.* — La compensation de la créance et de la dette s'établit, nécessairement, au moment d'un prêt ; le patrimoine du prêteur et celui de l'emprunteur ne se sont pas modifiés quant à leur importance, mais seulement sous le rapport de leur composition. Si donc notre évaluation porte sur l'ensemble des biens possédés par les particuliers français, on doit, pour déterminer l'actif net, compenser les créances et les dettes.

C. *Créances des particuliers sur les personnes morales.* — Nous diviserons les personnes morales en trois catégories :

- 1° État, départements et communes ;
- 2° Établissements publics et associations diverses ;
- 3° Sociétés.

1^{re} CATÉGORIE. — *Créances sur l'État.* — L'État a un domaine public et un domaine privé, mais qui ne sont pas le gage commun de ses créanciers. L'article 2093 du Code civil ne lui est pas applicable. On ne peut, en ce qui le concerne, dresser un bilan, attendu que l'actif et le passif n'auraient aucune corrélation. Il fait face à ses dépenses au moyen de l'impôt. Le budget a quelque analogie avec un compte profits et pertes établi par avance et par prévision au lieu de s'appliquer à un exercice clos. L'État n'est, d'ailleurs, qu'un débiteur apparent. Ses dettes sont supportées par tous les contribuables. Il joue le rôle d'intermédiaire entre ces derniers et ses propres créanciers. Aussi, si on évalue la totalité des patrimoines des redevables du Trésor, pour en faire ressortir l'actif net, il y a lieu de retrancher de l'actif brut tout ce que l'État a emprunté en obligeant ceux qui payent l'impôt à exécuter ses engagements personnels.

Il importe peu que les contribuables possèdent des biens ou non, que les créanciers soient plus ou moins nombreux ou se réduisent à un seul. Nous établissons deux masses, l'une active, comprenant notamment la créance sur l'État, l'autre passive qui renferme la dette des contribuables, et nous compensons la créance et la dette d'égale importance.

Mais alors, dira-t-on, pourquoi ne pas déduire aussi de la fortune des redevables le capital des impôts qui leur restent à payer après prélèvement de ce qui est nécessaire pour couvrir les intérêts et arrérages de la dette nationale. Si on capitalisait ces impôts, la somme immense qu'on obtiendrait devrait figurer à l'actif de l'État et au passif des contribuables. Or, cette créance et cette dette seraient purement fictives. On n'aurait ni à l'exiger ni à la payer. Mais l'impôt, qui se refuse à toute capitalisation, a forcément une répercussion sur la valeur des biens. On en tient compte dans nos estimations qui reposent sur les cours et les prix. Ce serait une erreur manifeste que d'opérer une seconde déduction complètement arbitraire.

En définitive, toutes les créances sur l'État français, bien que constituant une richesse certaine pour ceux qui les possèdent, ne peuvent être comprises dans l'estimation de l'ensemble des fortunes des contribuables. Il en est ainsi parce que ces créances sont contrebalancées par un passif d'égale importance, en apparence dû par l'État, mais qui, en réalité, est supporté par tous les redevables de l'impôt.

Quant aux dettes envers l'État, elles sont à retrancher de la valeur du patrimoine des débiteurs.

Créances sur les départements et communes. — Ces personnes morales ont, comme l'État, un domaine public et un domaine privé. Elles font aussi face à leurs dépenses au moyen de l'impôt. Aussi tout ce que nous avons dit à propos de la dette publique leur est-il applicable.

Adam Smith, Jean-Baptiste Say, Joseph Garnier, Léon Say ont exprimé des opinions dans le même sens. M. de Foville dans le *Dictionnaire des finances* de Léon Say (voir *Richesse*, page 104) et M. P. Leroy-Beaulieu dans son *Traité d'économie politique* (tome I, page 189), ont formulé des conclusions semblables à celles qui ont été indiquées.

2^e CATÉGORIE : Créances sur les établissements publics; associations diverses. — Il s'agit là de personnes morales fonctionnant avec les produits de leur patrimoine et sans le secours de l'impôt. Elles possèdent des biens ne rentrant, à aucun titre, dans la fortune d'autrui, de sorte que les créances des particuliers sur les établissements publics et associations sont à compter comme valeur nette pour les créanciers tandis que les dettes donneraient au contraire lieu à déduction.

3^e CATÉGORIE : Créances sur les sociétés. — Les sociétés civiles et commerciales sont constituées par actions ou à parts d'intérêt. Pendant la durée de la société l'être moral est seul possesseur de tout le fonds social. Les associés n'ont droit qu'aux dividendes distribués et deviennent copropriétaires indivis de tout ce qui constitue l'actif lors de la dissolution de la société. Chaque année, un bilan est dressé faisant ressortir, d'un côté, les différents éléments du fonds social et, d'un autre côté, le passif qui en forme la contre-partie.

Les droits qu'on peut avoir à prétendre sur la société, être moral propriétaire de l'actif, sont déterminés par le passif comprenant les actions, parts d'intérêt, obligations, dettes diverses. Examinons donc ce passif en excluant complètement de nos évaluations tout le fonds social.

§ 1. *Passif.* — Les actions représentent une valeur nette parce que leur montant nominal repose sur l'estimation correspondante de biens figurant à l'actif. Pour les obligations et autres dettes de la société, il en est évidemment ainsi pour le même motif. Il n'y a donc pas lieu à compensation, contrairement à ce que nous avons dit au sujet des créances des particuliers sur des particuliers. Dans ce cas, en effet, comme nous comptons la valeur de tous les biens du débiteur, il fallait en déduire la dette. Ici, je le répète, le patrimoine de la société est en dehors de nos estimations.

§ 2. *Sociétés à parts d'intérêt.* — Nous ne sommes pas à même de déterminer la nature et l'importance de leur actif comme de leur passif. A cet égard, un travail des plus sérieux reste à effectuer présentant de grandes difficultés, car les documents à consulter sont rares. Ces sociétés, dans l'ensemble, possèdent un fonds social d'une immense valeur et les parts d'intérêt représentent, en totalité, un capital d'une importance considérable. De 1897 à la fin de 1902, c'est-à-dire en six ans, à Paris seulement, on en a constitué 11 274 et les apports se sont élevés à 1 517 millions.

Biens à l'étranger possédés par des Français. — Tout ce que les Français, personnes physiques ou morales, possèdent à l'étranger en meubles corporels ayant une répercussion sur le passif d'autrui, tels que les fonds d'État, actions, parts d'intérêt, créances diverses, est à comprendre dans nos évaluations comme actif net. Au contraire, on a à déduire les biens de même nature dont les étrangers sont propriétaires dans notre pays.

Biens dans les colonies françaises. — Du moment où nous ne nous occupons que des biens en France, ce que nous venons de dire à propos de l'étranger est applicable aux colonies françaises.

Observations générales et conclusions. — De la richesse attribuée aux personnes physiques on a à retrancher les immeubles appartenant à des personnes morales, les créances sur les particuliers, sur l'État, les départements et les communes et les biens composant les fonds sociaux. A l'inverse, on aurait à ajouter la valeur des parts d'intérêt dont le chiffre est certainement très important. Quoi qu'il en soit, la fortune nette des particuliers a une immense valeur. Nous sommes conduits à constater la grande utilité qu'offrirait un travail établissant la consistance et l'estimation de ce que possèdent tant les particuliers que les personnes morales, avec les distinctions nécessaires. Ce bilan général de la richesse de la France serait assurément profitable à la science et aux intérêts du pays. »

M. le PRÉSIDENT remercie M. de Colonjon de sa consciencieuse étude mais, vu l'heure avancée, demande à la Société de remettre à la prochaine séance la discussion à laquelle elle pourra donner lieu.

La séance est levée à 11 h. 1/4.

Le Secrétaire général,
E. FLÉCHÉY.

Le Président,
SCHELLE.

La séance du 17 juin comptait un nombre exceptionnel d'auditeurs, dont quelques-uns venus de loin et même de l'étranger. Nous citerons particulièrement M. Newcomb, le distingué directeur de l'Observatoire de Washington, membre associé de l'Académie des sciences. La séance avait été précédée, en effet, d'un banquet à l'issue duquel le conseil avait offert, au nom de la Société, un souvenir à notre cher et éminent Maître, M. Levasseur, à l'occasion de sa nomination d'administrateur du Collège de France. Cette manifestation permettait en même temps de fêter le quarantième anniversaire de son entrée dans la Société, qu'il a représentée à deux reprises comme Président en 1877 et en 1900 (Exposition universelle).

La cordialité la plus vraie n'a cessé de régner pendant tout le repas, et l'animation ne s'est arrêtée qu'au moment où M. le Président Schelle a demandé le silence pour adresser à M. Levasseur l'allocution suivante :

« MON CHER MAÎTRE,

« Nous sommes tous fiers de pouvoir vous donner ce nom ; nous sommes nombreux ici ; il n'est pas un de nous qui ne se flatte d'avoir profité de vos leçons. Depuis quarante ans, vous faites partie de notre Société ; vous l'avez présidée deux fois, vous l'avez représentée dans les circonstances importantes ; mais ce n'est pas assez dire, vous en êtes l'âme. Pendant ces quarante années, vous avez assisté, je crois, à toutes les séances, à de bien rares exceptions près ; vous avez pris part à toutes les discussions intéressantes ; vous avez suivi avec bienveillance les travaux de tous vos confrères, les encourageant souvent, rectifiant aussi leurs opinions, mais avec cette modération qui ne vous abandonne jamais et qui rend vos précieuses critiques aussi douces que des compliments.

« Depuis longtemps, nous avions le désir de vous témoigner tous ensemble notre gratitude. Votre nomination d'administrateur de l'un des plus grands établissements scientifiques du monde vient de consacrer officiellement la renommée universelle que vous avez conquise ; nous avons saisi cette occasion et nous vous présentons aujourd'hui, avec nos félicitations, l'expression de notre affection, de notre respect, de notre admiration pour les services que vous avez rendus et rendez chaque jour à la science, par conséquent à l'humanité. (*Applaudissements.*)

« Historien, géographe, économiste, statisticien, vous avez travaillé sans relâche, vous n'avez reculé devant aucune recherche, vous vous êtes constamment efforcé de substituer la certitude à la conjecture, sans que votre méthode prudente et votre amour de la précision aient jamais troublé vos convictions libérales.

« Je n'entreprendrai pas de passer en revue les belles études qui vous sont dues ; je succomberais à la tâche. Je serais d'ailleurs amené à vous faire connaître ce que nous en pensons et votre modestie nous reprocherait de ne point savoir garder la mesure dans nos appréciations. Vous ne nous empêcherez pas pourtant d'affirmer que tous vos travaux, sans en écarter aucun, ont puissamment contribué à élargir la route qui conduit à la vérité, que ces travaux soient anciens ou récents, qu'ils aient servi à former ces grands ouvrages, célèbres aussitôt que parus, tels que l'*Histoire des classes ouvrières* et *La Population française*, ou qu'ils aient été condensés dans les communications dont vous avez honoré notre Société et les autres compagnies auxquelles vous appartenez.

« Car, mon cher Maître, pendant votre union de quarante ans avec la Société de statistique, vous lui avez fait beaucoup d'infidélités. Mais, bien loin d'en être jalouse, elle s'en est réjouie ; elle savait qu'en portant la parole ailleurs, vous feriez aimer et respecter les études auxquelles elle se livre ; elle savait qu'une parcelle de vos succès rejaillissait sur elle. (*Applaudissements.*)

« Lorsque, en 1891, vous avez présenté à la Société nationale d'agriculture, sous le titre discret de *Note sur la valeur de la production brute agricole de la France*, l'écrasante réfutation d'une thèse qui était destinée à exagérer l'importance de l'agriculture dans notre pays pour lui procurer une plus forte protection douanière,

n'avez-vous pas montré triomphalement la différence qui existe entre la mauvaise statistique et la bonne ?

« Les statisticiens, disiez-vous avec une fine ironie, s'abstiennent de donner des chiffres quand ils ne possèdent aucun élément de connaissance, et ils présentent ceux qu'ils donnent comme des approximations ou même comme de simples vraies semblances numériques quand ils n'ont pas assez d'éléments pour être plus affirmatifs... En procédant autrement, on discrédite la statistique ; on prête le flanc à la critique des sceptiques qui dédaignent ce genre de recherches, ou qui en consultent les résultats, non pour s'éclairer eux-mêmes, mais pour y trouver des arguments propres à faire sensation sur le public en faveur d'une thèse préconçue. »

« Ce n'était pas la première fois que vous mettiez les statisticiens et le public en garde contre les abus qu'engendrent l'ignorance inconsciente ou l'aveuglement volontaire.

« Un bon chef de statistique, aviez-vous écrit, ne doit faire porter les recherches que sur les sujets propres à fournir des renseignements instructifs, afin d'éviter, d'une part, les efforts superflus et, d'autre part, l'illusion toujours dangereuse d'une connaissance. Les naïfs subissent cette illusion d'autant plus facilement que la notion se présente à eux revêtue d'une estampille officielle..., les habiles savent parfois profiter de cette apparence pour tromper la crédulité publique... »

« Nul n'ignore ici que j'emprunte le passage à l'*Introduction* qui précède votre ouvrage sur *La Population* ; nous avons tous, en effet, médité ce traité de statistique, clair, concis et complet, comme le sont tous vos écrits et tous vos discours.

« Chaque jour, nous tâchons, soit dans les publications officielles auxquelles nous collaborons, soit dans nos travaux particuliers, d'éviter les écueils que vous avez signalés et de suivre la méthode que vous avez exposée.

« Et combien de modèles admirables n'avez-vous pas mis sous nos yeux ! Ne serait-ce, par exemple, que cette comparaison des statistiques agricoles dans les divers pays, qui est un type achevé de critique scientifique !

« Dans les quarante années qui viennent de s'écouler, la statistique a fait des progrès considérables ; vous en avez été, mon cher maître, le principal artisan. (*Applaudissements.*)

« Vous lui refusez pourtant le titre de science ; vous êtes modeste pour elle ainsi que pour vous-même. Mais on est obligé sur ce point, comme sur tant d'autres, de se ranger à votre opinion ; il faut bien reconnaître avec vous que la science a pour objet la détermination des lois immuables de la nature et que la statistique, « étude numérique des faits sociaux », est « un instrument et non une fin ».

« Son champ est bien assez vaste ; elle peut laisser aux sciences et surtout à l'économie politique, « dont elle est la lumière » — on n'a qu'à prendre dans vos mots saisissants — le soin d'utiliser les matériaux qu'elle réunit. Mais il faut être un savant tel que vous, un économiste tel que vous, pour tirer de ces matériaux tout ce qu'ils peuvent donner sans vouloir leur faire donner plus qu'ils ne peuvent. C'est ce que vous avez fait pour la démographie, dans le monument que vous lui avez élevé et qui justifie pleinement le titre de science que vous avez attribué à la recherche des lois de la population. C'est ce que vous avez fait maintes fois, devant nous-même, dans les communications qui ont enrichi notre Bulletin, sur l'*instruction primaire*, sur l'*agriculture*, sur les *ouvriers*, sur tant d'autres sujets relatifs à l'homme, à son activité, à son développement intellectuel, car si vous avez été prodigue envers les autres, vous l'avez été plus encore envers nous.

« Pouvons-nous oublier que vous nous avez donné la primeur de plusieurs de vos travaux ?

« Pouvons-nous oublier que vous nous avez souvent entretenu de la question de la population et que vous nous avez distribué les conclusions générales auxquelles vous êtes arrivé en nous faisant l'honneur de nous demander notre avis ?

« Lorsque l'on considère la haute portée et l'étendue de l'œuvre à laquelle vous avez consacré votre vie, on est saisi d'étonnement et l'on est plus étonné encore

peut-être de la facilité avec laquelle vous en avez poursuivi l'exécution, examinant tous les faits dans l'espace et dans le temps, parcourant en pleine sécurité l'Europe, l'Amérique et le reste du monde, fouillant le passé aussi aisément que le présent, simplifiant tout et précisant tout, grâce à la lucidité pénétrante de votre esprit et à la faculté exceptionnelle de trouver toujours présentes les innombrables connaissances que vous avez acquises.

« Les services que vous avez rendus, avec une simplicité touchante, avec une bonne humeur inaltérable, à la science, à la statistique, à notre Société, à nous tous, nous a liés à vous par des sentiments profonds de vénération. J'aurais voulu les exprimer comme chacun de nous ici les éprouve.

« Notre Société a placé sur cette table une image de Minerve triomphante. Oh ! Ce n'est pas le Palladium dérobé au temple de Troie et nous ne nous sommes pas glissés, ainsi qu'Ulysse et Diomède, dans des canaux souterrains pour l'aller chercher. Non ! nous sommes de notre temps ; nous avons bonnement pris une voiture. Mais cette image, modelée par un grand artiste, fait penser à la puissance de la science et de la sagesse ; elle était digne dès lors de vous être offerte. Nous vous prions de l'accepter en souvenir de cette réunion. (*Applaudissements répétés.*) »

Ces applaudissements traduisent les véritables sentiments de la Société pour M. Levasseur et aussi pour notre cher Président qui en était le fidèle et éloquent interprète.

Le souvenir offert à M. Levasseur est le bronze de Frémiet, connu sous le nom de la *Pallas Athénée*. C'est Minerve dans une pose hiératique conduisant un char entraîné par des chevaux fougueux.

M. le PRÉSIDENT a mentionné ensuite les noms d'un certain nombre de membres qui, par télégrammes ou lettres, adressés à lui-même ou à M. le Secrétaire général, ont transmis leurs regrets de ne pouvoir assister à cette fête tout intime. (*Vifs applaudissements.*) Il croit devoir cependant donner lecture de deux de ces dépêches envoyées par MM. Raffalovich, conseiller privé de S. M. l'Empereur de Russie, et le sénateur Bodio, Secrétaire général de l'Institut international de statistique.

Voici la première :

« MON CHER COLLÈGUE,

« Je suis désolé de ne pouvoir assister au dîner du 17 juin et de ne pouvoir apporter le témoignage de ma respectueuse affection à notre maître et ami, M. Levasseur. Un engagement antérieur m'empêche d'être des vôtres.

« J'aurais voulu, au nom des membres étrangers de la Société de statistique, dire tout ce que nous devons à M. Levasseur, à son enseignement, à sa bienveillance infatigable et lui adresser, à la suite des vôtres, nos vœux de santé et nos félicitations.

16 juin 1903.

« Bien à vous,
« A. RAFFALOVICH. »

Puis la lettre de M. Bodio.

Rome, le 14 juin 1903.

« MONSIEUR LE PRÉSIDENT,

« Je m'associe de grand cœur au témoignage de haute estime que vous allez présenter à M. Levasseur, à l'occasion du jubilé de sa participation à la Société de statistique de Paris. Voilà donc quarante ans que notre excellent confrère travaille pour la Société, sans presque avoir manqué à une séance, sans que sa parole ou sa plume n'ait ajouté au compte rendu de chaque réunion. Abeille ouvrière ou ver à soie de la science, il sort sans cesse son fil d'or pour exposer la doctrine dans

ses cours et dans ses publications ; et il dresse les archives de l'histoire des classes ouvrières en France et en Europe.

« La puissance de travail de M. Levasseur a quelque chose d'incroyable, grâce à sa méthode rigoureuse, à sa faculté de savoir s'isoler dans son sujet pour utiliser chaque brin de temps.

« Et le brave homme, dans toutes ses relations de la vie ! Quelle probité, quelle noblesse, dans toutes les directions de son activité. Avec quelle bonne grâce et quelle générosité il reconnaît outre mesure la valeur des emprunts qu'il fait et des quelques services qu'il peut avoir reçu des collaborateurs.

« Et moi qui vous parle, Messieurs, j'ai des raisons toutes particulières pour exprimer la plus vive gratitude à M. Levasseur ; car j'ai été son élève. Il lui a plu de me donner des leçons utiles et gratuites presque une année durant, en prenant la direction de mes lectures, lorsque, au sortir de l'université, je m'étais rendu à Paris pour entendre quelques hommes éminents qui professaient les sciences politiques ; et je suis heureux de déclarer que si j'ai réussi à faire quelque chose à mon tour, je le dois principalement à l'exemple, à l'impulsion que j'ai reçue par les hommes d'élite que j'ai eu le bonheur de connaître au début de ma vie de travail, parmi lesquels je nomme, comme le plus noble des maîtres, M. Emile Levasseur.

« Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

« L. BODIO. »

M. LEVASSEUR a tout d'abord remercié vivement présents et absents de leurs vœux et de leurs félicitations. Il a reçu lui-même de son côté de nombreux télégrammes lui exprimant les regrets de ne pouvoir assister à la manifestation que la Société a bien voulu organiser en son honneur. Voici du reste le texte exact de cette allocution que M. Levasseur a bien voulu nous communiquer :

« Mon cher Président, je n'essaierai pas de dissimuler que je suis profondément ému en prenant la parole après vous. Vous m'avez comblé d'éloges ; votre amitié les dictait, et, si ma raison me met en garde contre votre trop complaisante bienveillance, je ne suis pas pour cela moins sensible au témoignage de l'amitié. Je suis touché jusqu'au fond du cœur de celui que vous m'en donnez et que m'en donnent par votre bouche tous mes collègues, présents ici ou absents, qui ont conspiré pour organiser cette fête.

« Je croyais venir ici comme convive de notre diner mensuel et je m'attendais, d'après la lettre d'invitation, à choquer au dessert mon verre avec le vôtre ; c'était ainsi que je pensais qu'on célébrerait la quarantaine d'un vieux sociétaire et le noviciat d'un administrateur du Collège de France. Je me trompais. C'est un grand banquet, un panégyrique, et j'ajoute un magnifique objet d'art que vous m'offrez. Merci, mon cher Président, merci, mes chers amis.

« J'adresse ce remerciement aux absents comme aux présents. M. SCHELLE a lu deux lettres amicales qui m'ont beaucoup touché. Il en avait reçu plusieurs, j'ai reçu, de mon côté, des lettres et des télégrammes qui m'ont été des plus agréables.

« Puisque le poste que la bienveillance de mes collègues m'ont décidé à accepter malgré mon âge et mes travaux est un des motifs de la réunion, je veux vous dire comment la chaire que j'occupe au Collège de France se rattache aux études de notre Société. Je ne veux pas faire un discours ; j'évoque seulement de vieux souvenirs dans une causerie de famille.

« La statistique a peu de place dans le haut enseignement public en France ; nous sommes moins bien dotés sous ce rapport qu' d'autres nations. Une chaire au Conservatoire des arts et métiers portait et porte encore le mot statistique dans son titre. La seule chaire de statistique des facultés de droit, qu'a occupée avec la distinction que vous savez un de nos collègues ici présent, n'existait pas encore à l'époque dont je vais parler. C'était en avril 1868. Une faveur de la fortune venait de m'ou-

vrir les portes de l'Institut dont mes quarante ans et ma qualité de professeur de l'enseignement secondaire auraient pu me rendre l'accès plus difficile. Un jour, le Ministre de l'instruction publique, Victor Duruy, à qui j'avais succédé dans la chaire d'histoire du lycée Napoléon, me manda. Il me parla de l'intérêt qu'il y aurait à traiter dans l'enseignement supérieur, à côté de la doctrine économique, de l'état et du mouvement des faits économiques, autrement dit de l'histoire économique, et finit par me demander à quel établissement, Sorbonne ou Collège de France, conviendrait le mieux une chaire de ce genre.

« Il me semble, Monsieur le Ministre, répondis-je, que c'est à moi que vous songez et quelque honorable que soit le titre de professeur en Sorbonne, je n'hésite pas à dire que c'est plutôt au Collège de France que convient cet enseignement. Tel était aussi l'avis du Ministre. C'est ainsi que fut créé un cours complémentaire de l'histoire des faits et doctrines économiques. Quand le cours fut converti en chaire, sous le ministère de Jules Simon, le mot « faits » fut, par inadvertance, omis sur le libellé du décret et la chaire porta le titre d'Histoire des doctrines économiques qui ne correspondait pas à l'enseignement. C'est pourquoi, lorsque, plusieurs années après, quelques professeurs demandèrent un changement dans le titre de leur chaire, j'en profitai pour mettre le titre de la mienne en harmonie avec son objet : Géographie, histoire et statistique économiques ; dénomination un peu longue, mais exacte. La géographie et l'histoire présentent le tableau simultané ou successif de la civilisation économique dans l'espace et dans le temps, et la statistique est un instrument précieux à l'aide duquel on en détermine avec le plus de précision les lignes. Si pour les siècles passés elle fait défaut, l'histoire ne reste assurément pas muette, mais elle désespère d'atteindre la précision sur beaucoup de points essentiels. Au XIX^e siècle, elle nous fournit des documents de plus en plus abondants à mesure que la curiosité publique s'éveille et que les statisticiens fouillent avec plus de curiosité les secrets de la vie sociale et emploient des méthodes plus rigoureuses pour les enregistrer. J'ai largement puisé dans ce trésor et j'ai mis en œuvre, chaque fois qu'il a été possible de le faire, les ressources de la statistique pour préparer et professer les sujets divers que j'ai traités depuis trente-cinq ans.

« Voilà, mes chers collègues, comment mon enseignement du Collège de France (je pourrais ajouter celui de l'Ecole libre des sciences politiques et même celui du Conservatoire des arts et métiers) se trouve lié aux études de la Société de statistique et comment je lui suis redevable d'une partie des connaissances dont je fais profiter mes auditeurs.

« Avant de monter dans une chaire d'enseignement supérieur, j'avais commencé, dès 1861, à demander le concours de la statistique pour donner aux élèves de l'enseignement élémentaire par le moyen de la géographie, sinon la connaissance de la science économique, au moins le sentiment des relations économiques. La création de l'enseignement secondaire spécial m'a permis d'appliquer à des programmes officiels une méthode qui consistait à faire de l'enseignement géographique non une nomenclature ou une simple description, mais une science dont les parties se liaient les unes aux autres par des rapports de causes à effet et qui, partant de la nature, aboutissait à l'homme, à la richesse qu'il en tire par le travail et aux modes divers de civilisation dans lesquels se reflètent les qualités d'un sol et d'un climat et les facultés d'une nation. Plus la civilisation est avancée et plus l'action de l'homme l'emporte sur celle de la nature. Mais je ne veux pas faire ici ce soir l'exposé d'un système géographique et je me borne à dire que, pour établir le bilan d'une société, la statistique était l'instrument de comptabilité ; c'est pourquoi j'ai intitulé plusieurs de mes précis : Géographie et statistique ; j'ai beaucoup usé de la statistique dans l'ouvrage complet en trois volumes, *La France et ses colonies*. Voilà comment par la géographie, à laquelle j'ai consacré plus d'une quinzaine d'années de travail, j'ai essayé encore de servir la statistique et je me suis servi d'elle pour donner un intérêt économique, je dirais presque philosophique, à un genre d'études qui auparavant en France (je dis en France, car j'ai reçu des inspirations d'Alle-

magne et d'Amérique, principalement de Ritter et d'Arnold Guyot) s'adressait à la mémoire plus qu'à l'intelligence.

« Vous m'avez qualifié de libéral, mon cher Président ; je m'honore de l'être. Je l'ai toujours été, non seulement en matière douanière et économique, mais en matière politique, religieuse et philosophique, fermement attaché aux idées que je croyais vraies, mais comprenant que la liberté doit être égale pour tous et également limitée par la liberté d'autrui, en conséquence, tolérant, instruit par l'histoire comme par la philosophie de la diversité des besoins des peuples et des situations, voyant comment évoluent les civilisations et désireux de contribuer avec mes contemporains à l'évolution actuelle dans le sens du développement des forces individuelles et de la coordination sociale, inquiet de certaines tendances absorbantes qui auraient pour effet d'alourdir l'essor des énergies personnelles, mais convaincu que l'ensemble de la civilisation est en marche vers un progrès, non seulement matériel, mais intellectuel et même moral et vers cette amélioration du sort du plus grand nombre que les Saint-Simoniens prenaient pour devise et qui en réalité est l'œuvre, non d'une école, mais de la civilisation générale du monde au xix^e siècle. (*Applaudissements.*)

« Nous y travaillons tous, mes chers collègues, chacun suivant ses aptitudes et dans la mesure de ses forces. Vous avez dit, mon cher Président, que la probité scientifique était un des caractères de mon enseignement. J'accepte le compliment et permettez-moi d'ajouter que j'ai conscience de mériter celui-là, à défaut d'autre. J'ai pu me tromper, je n'ai jamais cherché à tromper ni les autres ni moi-même. Avant d'exprimer un fait ou une idée, je me suis toujours appliqué à m'éclairer dans la mesure de mes ressources en temps et en matériaux et je n'ai pas hésité à modifier mon texte et mes idées quand j'ai été mieux éclairé. L'histoire m'a mis en garde contre l'absolu et l'immuable en ce qui concerne les institutions sociales.

« Chaque génération a des idées qui, sous ce rapport, diffèrent plus ou moins de celles des générations antérieures. Il faut écouter les jeunes, tout en s'efforçant de donner à leurs pensées une direction droite et haute. Jeune, j'ai été accueilli par des savants dont je vénère la mémoire. J'accueille à mon tour la jeunesse studieuse, pensant encore accomplir un devoir et assurément éprouvant un plaisir. Pour que la chaîne des âges se forme et se développe avec régularité, il ne faut pas en rompre les maillons. Nous réalisons cette union dans nos sociétés savantes ; les doyens — et j'en suis un avec quelques-uns de mes collègues — coudoient ici les novices et tous, échelonnés par âge, sont unis par le même intérêt scientifique. Les anciens doivent seconder l'effort des nouveaux parce que les uns et les autres contribuent à former la circulation de connaissances et d'idées, mélange des documentations du passé et des aspirations du présent, qui agit à l'état de science faite ou en formation sur l'opinion publique. La communauté des travaux, quelque variété qu'il y ait dans les situations et les systèmes, crée un lien de sympathie confraternelle. J'en ai la preuve dans la surprise, mon cher Président et mes chers collègues, que vous me faites ce soir et mon dernier mot, avant de me rasseoir, sera comme mon premier : un cordial remerciement à tous mes collègues et l'assurance que le souvenir reconnaissant de cette soirée restera constamment présent à ma mémoire. »

Des applaudissements chaleureux et répétés ont souligné, à diverses reprises, les idées élevées exprimées par notre éminent collègue sous cette forme simple et lucide qui lui est si personnelle.

(LA RÉDACTION.)
